

LES TRIBUNAUX

COUR SUPREME

Nouveaux Procès.

C. Chatman vs. Bryceland Lumber Co., Ltd., sur appel de la paroisse Bienville.
Town of De Ridder vs. J. H. Lewis, sur appel de la paroisse Beauregard.
Town of De Ridder vs. J. M. Nicholas, sur appel de la paroisse Beauregard.

COUR D'APPEL

Succession de B. Fletcher, sur appel de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

COUR CIVILE DE DISTRICT

Minutes.

Les héritiers de Thomas W. Castleman sont mis en possession.
R. H. Reynolds vs. commissaires des dévées nouvelle audition de cause est refusée.
R. G. Guerrard vs. A. P. Howard et als., décret annulant la demande G. A. Treadwell vs. Ice Delivery Co. Décret en faveur du demandeur, 500 dollars.
O. Schreiber vs. J. A. Pace. Décret pour le demandeur, \$141.20.

Nouveaux Procès.

Walter L. Lambert et Roland E. Lambert vs. Otilie May Lambert, demande en partage.
Ernest M. Loeb vs. Ville de la Nouvelle-Orléans, annulation de taxes.
Mme Ida Prats, épouse de Robert D. Klock, vs. Robert D. Klock, séparation de biens et de corps.
Felix Laporte vs. Manuelle Fruck, son épouse, séparation de corps et de biens.
Frank J. Savoia vs. Mme Lizzie Von Der Haas, veuve de Dominique Natal, réclamation, \$260.
Buford M. Meyers vs. Joseph Deposito, confirmation d'un titre.
Alice Lafond et Antoine Close vs. New Orleans Terminal Co., dommages, \$20,000.
Charles W. Ziegler vs. Carondelet Canal and Navigation Co., en liquidation, injonction.
Percy S. Benedict vs. Carondelet Canal and Navigation Co., injonction.
H. T. Cottam & Co., Ltd., vs. Tony Razuta, réclamation, \$182.24.
Mlle Ellen R. Henry vs. Peter Stiff, réclamation sur un billet, \$1,574.
Vincent Beninate vs. Celia Mustachia, son épouse, divorce.

Roma Wine Co. vs. Sam Segretto, réclamation, \$265.38.
John Perazzo vs. Nola Trading Co., Ltd., réclamation sur un billet, \$7,989.81.
Union Rubber Co. vs. Levy Carpet Co., Ltd., pour un compte, \$1,265.99.

Successions.

Les successions suivantes ont été ouvertes:
Bernard Pujol, Newton H. Kent, Johanna Hickey, Mme Rosina LaBattre, Marie Bouchette, épouse de John Couve.
PREMIERE COUR DE CITE.
Ernest J. Huguenot vs. Interstate Electric Co., Ltd., réclamation, \$37.50.
Carrollton Feed Co., Ltd., vs. Robert Huxen, réclamation, \$45.55.
Sam Hollander vs. Hartenstein & Ritter, réclamation, \$36.
Mme Abeline Weber Braun, épouse de Peter Braun, vs. M. Gleason, réclamation, \$12.
Beauregard Furniture Co. vs. Mrs. J. Davidi, femme sole, réclamation, \$39.95 et séquestre.
C. J. Michel Clothing Co., Ltd., vs. C. L. McGuire, réclamation, \$65.50.
Carrollton Feed Co. vs. J. C. Falk, réclamation, \$13.71.
Orleans Metal Bed Co., Ltd., vs. H. Martiny, réclamation, \$90.35.
L. C. Smith & Bros. Typewriter Co. vs. William J. Comerford, réclamation, \$45.05.
E. W. Del Bondio & Co., Ltd., vs. Henry Mestayer, réclamation, \$78.75.
Morgan's Louisiana and Texas Railroad and Steamship Co. vs. Jung & Sons Company, réclamation, \$95.48.
C. J. Michel Clothing Co., Ltd., vs. G. W. Begg, réclamation, \$5.75.
Ernest A. Carrere vs. M. et Mme David Jones, Joseph M. Fornaris, pétition demandant d'être mis en possession d'une propriété.
J. C. O'Brien vs. L. P. Fitch, réclamation, \$3,400.
M. Dardis & Co., Ltd., vs. P. Danja, réclamation, \$8.29.
W. W. Sutcliffe vs. Wm. S. Foll, réclamation, \$100.
Drs. Chalaron & Verdier vs. John Mattise, réclamation, \$33.50.
M. Augustin vs. A. F. Nassans, réclamation, \$54.55.
C. J. Michel Clothing Co., Ltd., vs. A. J. Knockhart, réclamation, \$15.50.
Josh Kautrowitz vs. Aaron A. Lazarus, réclamation, \$41.
M. Mandshine vs. Mlle Julia Bradley, réclamation, \$37.30.
L. McDermott vs. William Hayden, demande de possession d'une propriété.
C. J. Michel Clothing Co., Ltd., vs. E. A. Vincent, réclamation, \$31.75.

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS

Maginnis Mills à Emanuel V. Benjamin, la filature de coton Magnuis, borné par les rues Caliope, Constance, Poeyfarre et Annonciation, \$150,000. — Wenck.
Gustaf R. Westfeldt, Jr., à The Torre Realty and Improvement Company, portion, Elk's Place, Remparts, Canal et Commune, \$18,000. — Théard.
John Adam Lautenschlager à Joseph B. Imbert, lot, St-Patrick, Olympia, Baudin et d'Hemmercourt, \$800. — Weil.
Succession de Philip Passalacqua à Fidelity Homestead Association, lot, Clairborne, Robertson, Orléans et St-Pierre, \$3,725. — \$3,725. — Dreyfous.
Dr. J. Paul Bayon à John Thiel, lot, Dumaine, Dorgenois, Rocheblave et Ste-Anne, \$3,500. — Puig.
La ville de la Nouvelle-Orléans à Mlle Mary Cronan, 2 lots, Wuerpel, Smith, Lane et Catina, \$22.70. — Rachat de vente pour taxe de 1912.
Henry Ries et als. à Joseph Pujol, lot, Saleado, Lopez, Ste-Anne et Dumaine, \$345. — Dreyfous.
Josephine McDonald à Ernest A. Carrere, autorisation à vendre la propriété No. 2630 Dumaine, entre Broad et Onzaga.
Josephine McDonald à A. J. Shamba, privilège d'acheter la sus nommée propriété pour \$925.
Young Men's Gymnastic Club à Pontchartrain Rowing Club, \$1,500. — Seeber.
Mme George H. LeBon à American Homestead Co., lot, Marais, Esplanade, Kerlerec et Villere, \$2,000. — Charbonnet.
Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$2,000. — Charbonnet.
Succession de Veuve Samuel Johnson à Third District Land Company, Ltd., lot, St-Antoine, Miro, Grant et Annette, \$163. — Formento.
Anthony Mule à Giorgio Alavolasiti, lot, Laharpe, Roman, Lapeyrouse et Prieur, \$6,500. — Upton.
Veuve Walter C. Flower et als. à John J. Thomas, lot, Ste-Marie, St-André, Prytania et St-Charles, \$2,500. — Benedict.
Joseph A. Blythe à Mme J. Pores, 2 lots, Roosevelt, Taft, Est Neuvième et Est Douzième, \$20.
Le même à Lawrence L. Lucas, 2 lots, Roosevelt, Taft, Est Sixième et Est Neuvième, \$20.
Le même à Mme Adrienne Roman, 3 lots, McKinley, Roosevelt, Est Troisième et Est Sixième, \$230.
Le même à Mme E. W. Vacher, 5 lots, Harrison, Cleveland, Est Troisième et Maumus, 5 lots, Arthur, Harrison, Est Troisième et Est Sixième, \$140.

Une Idée Pratique

Pour le maintien et la propagation de la langue française en Louisiane.
La langue française a toujours été et reste plus que jamais le plus merveilleux et le plus puissant instrument de civilisation des temps modernes.
Elle doit à sa clarté, à sa précision d'être la langue de la diplomatie. Elle a emprunté au latin d'admirables formules, qui traduisent la pensée avec une vigueur et une concision surprenantes, formules, dont on ne trouve les équivalents dans aucune autre langue.
Elle a aussi le précieux privilège d'être la langue préférée des femmes, parce qu'elle leur permet d'exprimer avec une extrême facilité, sans aucun effort intellectuel pénible, les nuances les plus délicates de leurs sentiments les plus intimes.
Toutes les nations ont produit des hommes de génie, dont les chefs-d'œuvre se transmettent d'âge en âge, de générations en générations.
Les Grecs ont eu Homère, Eschyle, Euripide;
Les Latins, Virgile, Horace, Cicéron;
L'Italie, Dante, le Tasse;
L'Espagne, Cervantes;
L'Angleterre, Shakespeare, Milton;
L'Allemagne, Goethe;
La France, Racine, Corneille, Molière;
Les Etats-Unis, Longfellow.
Mais aucune de ces langues n'a atteint, à un si haut degré que la langue française, la grâce, l'élégance, la perfection de la forme.

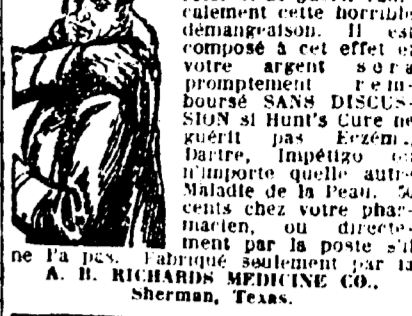
Le même à la même, 2 lots, Taft, Est Troisième, Canal Réserve et Maumus, 10 lots, Arthur, Harrison, Est Troisième et Maumus; 10 lots, Cleveland, McKinley, Est Sixième et Est Neuvième, \$276.

Cora Preston à A. R. Pierson, bail de la propriété No. 454-56 Lowerline, entre Commercial et McCarthy, pour 2 ans à \$22.50 par mois.
Ruffin P. Knight et épouse à Jackson Building and Loan Association, lot, Dante, Elm, Burthel et Dublin, \$500. — Wenck.
Lucian Rolland pour Alfred W. Bishop à Edward W. Owen, portion, Mobile, Cambronne, Sycamore et Joliet, \$2,000. — Rosser.
Acquéreur au vendeur, 2 lots, Olive, Général Ogden, Eagle et Edinburg, \$700. — Rosser.
Louis Larche à Wm. Devlin, lot, Lowerline, Spruce, Panola et Adams, \$1,100. — Shériff.

Dans l'univers entier, ceux auxquels il a été donné une haute culture intellectuelle, s'efforcent d'acquiescer une connaissance approfondie de la langue française.

Les hommes de lettres et les philosophes de tous les pays cherchent des inspirations dans les innombrables chefs-d'œuvre de nos écrivains et de nos penseurs.
Les poètes y trouvent l'harmonie, le lyrisme et les douces consonances des Grecs et des Latins.
C'est surtout dans nos livres que les humoristes rencontrent la verve alerte, la raillerie fine et délicate, l'esprit attique, à l'expression desquels la merveilleuse souplesse de notre langue se prête admirablement.
Quant à nous Français et Louisianais nous avons contracté envers la civilisation l'imprescriptible obligation de travail à la propagation de notre belle langue. Ne pas remplir, dans toute sa plénitude, cet impérieux devoir serait une déchéance.
S'inspirant de ces idées la nouvelle administration de l'Abéille, afin d'encourager la jeune génération, de 15 à 25 ans, à écrire la Française recevra des essais d'articles de ceux et de celles qui auront le désir de lui en envoyer, et dont ils auront choisi eux-mêmes les sujets.
Les articles seront signés d'un pseudonyme. En nous les envoyant, les auteurs devront nous donner leurs noms et adresses.
Les articles qui offriront suffisamment d'intérêt pour être publiés paraîtront dans le numéro du dimanche sous le pseudonyme de l'auteur.
Après avoir subi les corrections de la rédaction de l'Abéille jugera nécessaire, ils seront reproduits une seconde fois.
Un comité composé de trois membres, dont deux n'appartenant pas à la rédaction de l'Abéille, décrètera un prix d'une valeur élevée au meilleur article écrit dans une période d'une année. Si le mérite des articles reçus le justifie, à l'expiration des six premiers mois, un prix sera accordé au meilleur article.
L'article qui aura obtenu le prix semestriel participera au concours du prix annuel.
L'administration de l'Abéille se réserve le privilège, quand elle croira devoir en user de n'admettre au concours que les candidats qui auront envoyé plusieurs articles chaque mois, autant que possible, un article par semaine, pendant le cours d'un semestre ou d'une année.
Les candidats peuvent nous envoyer leurs articles en toute sécurité: nous ne ferons connaître que leurs pseudonymes. Quant à leurs noms, nous ne les publierons qu'après en avoir obtenu l'autorisation préalable.
Un prix spécial sera décerné à l'auteur des meilleurs articles, écrits sur l'Exposition des Idées de la Nouvelle-Orléans.
Un article par semaine envoyé à l'Abéille, jusqu'au jour de l'ouverture de l'exposition, donnera droit au concours.
Les articles devront être écrits très lisiblement, sur le recto seulement, d'une feuille de papier écolier et ne pourront dépasser une colonne du journal, environ 1,000 mots.
Le prix seront fixés d'après la valeur littéraire des articles reçus, et consisteront en médailles d'or, montrés en or, ou leur équivalent en argent, au choix du gagnant.

Pourquoi se gratter?



Le remède de Hunt donne la garantie d'arrêter et de guérir radicalement cette horrible démangeaison. Il est composé à cet effet de votre argent et s'or a promptement et efficacement sans discussion si Hunt's Cure ne guérit pas. Erzema, Daire, Impézo ou l'impureté quelle autre maladie de la peau, sentis chez votre pharmacien, ou directement par la poste, en la pos. Fabrique seulement par la A. H. RICHARDS MEDICINE CO., Sherman, Texas.

VENTES A L'ENCAIN

VENTES PAR LE SHERIFF
ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de biens fonciers du Sixième District, de valeurs estimées à \$10,000, par le Sheriff municipal, rue Robert, au coin de la rue Peters (dans le District de cette ville, à la limite de Richerville), en 3 lots de terrain.
Security Building and Loan Association vs. Peter Betz.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,224 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Cour de cette ville, le 11 juin 1914, à midi, la propriété ci-dessus décrite, à savoir:
Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations y appartenant, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y dépendent et appartiennent en quelque façon, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat No. 700, borné par les rues Robert, Barret, et la limite de Richerville, désigné sous les numéros huit, neuf et dix, sur un croquis annexé à un acte de vente passé devant E. Commenge, ancien notaire, le 14 septembre 1909; d'après lequel les dits lots se trouvent mesurer chacun trente pieds de face à la rue Robert, sur une profondeur de cent pieds. Le lot dix formant le coin au sud-est de la rue Robert, dans le procès ci-dessus et Peters. Conditions—Comptant. L'acquéreur au moment de l'adjudication fera faire le dépôt de dix pour cent du prix d'achat. LOUIS KNOT. Sheriff Civil, Paroisse d'Orléans. BUCK, WALSH & BUCK, Avocats, mai 14 1914.

AVIS AUX CREANCIERS

Le re Francis Lory, Jr., absent.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — Atteu que la Commercial-Germania Trust and Savings Bank a été déclarée en faillite à la cour dans le but d'obtenir des lettres de curateur dans l'affaire de Francis Lory, Jr., absent.
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours suivants pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. BUCK, WALSH & BUCK, Avocats, mai 14 1914.
John T. Michel, Secrétaire d'Etat, vs. Southern Insurance Company.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 88,200 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte présenté par P. L. Fourcay, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. J. C. HENRIQUES, FOSTER, MILLING, BRIAN & SAM, Avocats, mai 7 1914.

SPORTSMEN'S SPECIAL
FRISCO LINES
LOUISIANA SOUTHERN R. R.
SHELL BEACH
TOUS LES DIMANCHES
Départ Ar. Shell Beach 5:00 A. M. | Départ Shell Beach 4:10 P. M.
Ar. Nouvelle-Orléans 6:05 A. M. | Ar. Nouvelle-Orléans 5:15 P. M.
Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky.
SERVICE PAR MOTOR-CARS
\$1.00 Aller et Retour SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains.
Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.
Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers!